



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025, 19H30

Conseil Municipal de la commune de Saint-
Victor-de-Morestel

Appel des présents : Frédérique LUZET, Emilie MAZERON, Pierrick RAY, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Pierrick DE VAUJANY, Estelle TAVAGNUTTI, Richard BELLANCA, Gilbert GIPPET et Alexandre BARRIER

Sandra PEYROL, Mickaël PEYRONNET, Stéphanie BRUNET, Charlotte PEGOUD et Aurélie VINCENT sont absents

Ouverture de séance : 19h33

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13.10
2. Délibération : vente de la parcelle C 696 pour régularisation cadastrale
3. Délibération : modification de la délibération DE-037-2025 pour la sollicitation du Fonds Chêne (modification du montant de la subvention sollicitée)
4. Information : création d'une « échappée » vers notre commune depuis la Viarhônga dans le cadre du schéma de signalisation Léman-Lyon
5. Information : point sur les travaux d'aménagements de la traversée du village
6. Information : recrutement d'un nouvel agent administratif et d'accueil en remplacement de l'agent ayant demandé sa mutation
7. Information : projets de modification d'arrêts de bus et installation d'un abribus
8. Point d'avancée sur la révision du PLU
9. Point travaux
10. Point Urbanisme
11. Lancement de la rédaction du bulletin municipal
12. Information : CCAS - organisation de la distribution des colis des aînés
13. Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

Madame Le Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 13 octobre leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 13 octobre 2025.

2/ Délibération : vente de la parcelle C 696 pour régularisation cadastrale

Madame le maire informe le conseil que la parcelle C696 provient de l'emprise d'un ancien chemin communal et appartient à la commune.

Dans un document d'arpentage dressé en 1977 par un géomètre expert, la parcelle C 0696 aurait dû être cédée par la commune mais l'acte notarié transférant la propriété n'a jamais été établi.

Après vérification auprès du service des hypothèques et confirmation des services du cadastre concernant une erreur matérielle liée au transfert de propriété de cette parcelle, il convient de régulariser la situation de cette parcelle, aujourd'hui inclus depuis de nombreuses années dans la propriété clôturée située sur la parcelle C 0179.

Madame le maire, après échanges avec le notaire de la commune et les actuels propriétaires, proposent la cession de la parcelle C0696 d'une surface de 486m² pour un montant de 100€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les conditions de cession de la parcelle C 0696 et autorise Madame le maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

3/ Délibération : modification de la délibération DE-037-2025 pour la sollicitation du Fonds Chêne (modification du montant de la subvention sollicitée)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que dans la délibération DE-037-2025 votée lors de la séance du conseil municipal du 13.10.2025, la commune a sollicité une contribution financière dans le cadre du Fonds Chêne pour un montant de 9 328.50€ HT, soit 50% du montant total des dépenses réalisées dans le cadre de la mission de programmation du projet de réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/école maternelle.

Après vérification du dossier, une erreur de calcul a été faite concernant le taux de subvention qui n'est pas de 50% mais de 65%. La

base des dépenses réalisées dans le cadre reste le même (18 657€ HT) décomposé comme suit :

- Phase lancement : 1925€ HT
- Phase diagnostic prospectif : 7 314€ HT
- Faisabilité : 2 995€ HT

- Schéma Directeur 2 668€ HT
- Programme : 3 755€ HT

Le montant de la contribution financière demandée a donc évolué. Il est de 12 127 € au lieu de 9328.50€HT comme stipulé dans la délibération DE-037-2025.

Madame le maire sollicite l'autorisation auprès du conseil municipal de signer les documents corrigés liés à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les nouvelles conditions de cette contribution (évolution du montant) et autorise Madame le maire à signer les documents corrigés relatifs à la demande de contribution financière dans le cadre du programme Fonds Chêne.

4/ Information : création d'une « échappée » vers notre commune depuis la ViaRhôna dans le cadre du schéma de signalisation Léman-Lyon

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, pour le compte du collectif de mise en tourisme ViaRhôna Léman Lyon travaille actuellement sur l'harmonisation et l'amélioration de la signalétique ViaRhôna. Dans le même temps, la création d'« échappées » sera réalisée afin d'indiquer aux cyclistes les sites touristiques, les éléments patrimoniaux ou les accès aux services de proximité. Ainsi, Madame le maire précise au conseil municipal qu'une échappée va être créée et signalée sur la portion de ViaRhôna qui passe par notre village (vers le moulin) afin d'indiquer la présence de commerces de proximité dans notre village.

5/ Information : point sur les travaux d'aménagements de la traversée du village

Madame le maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagements de la traversée du village ont débuté le jeudi 13.11.2025. Le 1^{er} ouvrage (double écluse) a été réalisé et achevé Route de Thuile, en entrée de village, vers le local communal. L'entreprise Spie Batignolles intervient ce jour sur l'aménagement des trottoirs situés Grande Rue du bourg, entre le carrefour avec la rue de Bugon et la Place de l'église. Ces trottoirs ont été créés pour sécuriser le cheminement des piétons et les enfants se rendant à l'arrêt de bus « Eglise ». Dans un 2^{ème} temps, cet arrêt sera réaménagé pour devenir un quai-bus accessible aux personnes à mobilité réduite.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le marquage inscrit dans ce projet d'aménagements de la traversée du village ne sera réalisé qu'au printemps 2026, après que les services du Département ait réalisé la rénovation de l'enrobé sur cette portion de route départementale.

6/ Information : recrutement d'un nouvel agent administratif et d'accueil en remplacement de l'agent ayant demandé sa mutation

Madame le maire informe le conseil municipal que le processus de recrutement pour remplacer l'agent ayant demandé sa mutation est désormais terminé. 5 candidats ont été reçus en entretien, et une candidate ayant déjà exercé des fonctions de secrétaire de mairie a été retenue. Sa prise de fonctions est prévue pour le 18.11.2025, afin de bénéficier d'un temps de tuilage avec l'agent encore en poste qui quitte la collectivité au 01.12.2025.

7/ Information : projets de modification d'arrêts de bus et installation d'un abribus

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'elle a été sollicitée par des familles au sujet de problématiques soulevées par le positionnement de certains arrêts de bus scolaire. Madame le maire a reçu les administrés en mairie afin de les entendre et d'apporter des solutions aux requêtes qui lui été soumises.

Ainsi, Madame le maire informe le conseil municipal, après concertation et accord avec le propriétaire concerné, qu'une dalle amovible va être installée sur le terrain situé à l'angle de l'Impasse du Charme et de la Rue de la Sauvagine, afin d'y installer un abribus communal pour que les enfants empruntant cet arrêt soient abrités en cas de mauvais temps.

Madame le maire précise qu'elle a également sollicité le service des transports scolaires de la région AURA afin de demander la création de 2 nouveaux arrêts de bus (Route de Thuile vers le local communal et Route de la Sauvagine au niveau de l'intersection avec le chemin rural situé aux abords de la parcelle C 0512). Enfin, elle informe le conseil qu'elle relance les services de TE38 concernant le projet d'extension de la zone d'éclairage de l'arrêt situé à l'intersection de la Rue du bois bourlat et de l'Impasse de chenavas.

8/ Point d'avancée sur la révision du PLU

Madame le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique dans le cadre de la révision générale de notre PLU est clôturée depuis le 06.11.2025.

La commissaire-enquêtrice a été reçue en mairie le 13.11.2025 afin de partager avec Madame le maire et le cabinet VERDI les conclusions de son procès-verbal. Madame le maire informe le conseil municipal qu'une réunion de travail s'est tenue le 17.11.2025 avec le cabinet VERDI

afin de préparer les éléments de réponses à amener aux différentes requêtes et d'intégrer les avis des Personnes Publiques Associées au nouveau projet du PLU.

Madame le maire informe le conseil qu'une réunion de présentation des évolutions du PLU se tiendra en mairie avec les Personnes Publiques Associées le 17.12.2025 afin de finaliser le projet du PLU qui sera approuvé lors de la séance de conseil municipal du 19 janvier 2026.

Enfin, Madame le maire informe le conseil qu'elle fera un point sur les réponses amenées aux contributions des administrés pour lesquelles la commissaire-enquêtrice a sollicité la municipalité.

9/ Point travaux

Madame le maire informe le conseil municipal que le bureau d'études TechBat nous a fait parvenir les conclusions de son rapport concernant les possibilités de réparation de la voûte de notre four communal loué par le boulanger du village. Elle précise que la municipalité va solliciter plusieurs devis afin de faire intervenir rapidement un artisan.

Madame le maire informe que la commission d'analyse des offres du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/école maternelle se réunira le 09.12.2025 à 14h en présence de plusieurs collaborateurs du cabinet Flores qui nous accompagne sur ce projet.

10/ Point Urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

11/ Lancement de la rédaction du bulletin municipal

Madame le maire informe le conseil municipal que la rédaction du bulletin va bientôt débuter. La municipalité travaille à recouper tous les articles des acteurs avec lesquels nous travaillons, les rétrospectives des associations de notre village, les éléments d'Etat Civil, etc.

12/ Information : CCAS - organisation de la distribution des colis des aînés

Marie-Claude Vicat, adjointe aux affaires sociales, détaille le contenu du colis des aînés 2025 et informe le conseil municipal que la distribution aura lieu le samedi 13.12.2025.

13/ Questions diverses

Madame le maire rappelle au conseil municipal les dates des prochains événements/réunions :

- Commission Finances le 29.11.2025 de 9h à 10h30.

- Café Citoyen le 29.11.2025 à partir de 10h30
- Rencontre du patrimoine de Saint-Victor sur le thème « Nos souvenirs à l'école » (organisée par la commission patrimoine) le vendredi 12 décembre à 18h
- Cérémonie des vœux 2026 le 10.10.2026
- Les conseils municipaux du début de l'année 2026 se tiendront les 19/01, 16/02 et 09/03

Clôture de séance : 20h29